



Bâtiment

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la marque NF UPEC.A a été remplacée par la NF UPEC. A+ qui a vu ses exigences acoustiques renforcées.

Ces nouvelles exigences portent sur :

- le seuil minimum de l'isolation aux bruits de choc qui a été porté à 15 dB (au lieu de 13),
- la diminution de la transmission des bruits de choc dans une même pièce (la sonorité à la marche) qui doit être inférieure à 65 dB.

De plus, la certification NF UPEC.A+ des revêtements de sol permet de répondre aux exigences des cibles 2 (Choix intégré des procédés et produits de construction) et 9 (Confort acoustique) des référentiels HQE®, permettant d'atteindre des niveaux jusqu'à « Très Performant ».

Rappelons que le classement UPEC. A+ est un classement de présomption de durabilité en fonction de l'usage d'un local. Il caractérise à la fois les exigences relatives à un ouvrage de revêtement de sol et les performances requises des matériaux qui en permettent la réalisation.

U : L'usure à la marche (résistance à l'abrasion, chaise à roulettes),

P : Le poinçonnement statique et dynamique (action du mobilier, chute d'objets),

E : Le comportement à l'eau et à l'humidité,

C : La tenue aux agents chimiques et tachants, aux produits d'entretien et alimentaires,

A+ : Le niveau de sonorité à la marche et l'efficacité acoustique contre les bruits de choc.

Chaque lettre du classement UPEC est assortie d'un indice qui indique le niveau de performance du revêtement pouvant être associé à un classement des locaux. Un revêtement est apte à l'emploi lorsque le niveau de performance associé à chaque lettre est au moins égal à celui du local à revêtir. Plus l'indice est élevé, plus l'exigence est forte.

Pour en savoir plus :

http://webapp.cstb.fr/upec/Plaquettes/NF_UPECA_habitat-social.pdf

http://webapp.cstb.fr/upec/Plaquettes/NF_UPECA_ERP.pdf

Des rideaux qui « avalent » le bruit

En collaboration avec le designer textile Annette Douglas et le fabricant de soieries Weisbrod-Zürcher AG, des chercheurs de l'Empa ont développé des tissus pour rideaux légers et

translucides qui absorbent le bruit. Ces nouveaux rideaux sont depuis peu disponibles sur le marché. Le coefficient d'absorption acoustique pondéré se situe entre 0.5 et 0.6.

Autre avantage : comme ces nouveaux rideaux sont transparents, leurs possibilités d'utilisation sont très nombreuses, par exemple dans les bureaux, les salles de réunion, les lobbys des hôtels, les salles de séminaire et jusque dans les salles multifonctions.

L'idée d'un rideau absorbant le bruit à la fois léger et transparent provient de la designer textile Annette Douglas qui travaille depuis longtemps déjà sur les interactions entre le bruit et les textiles et qui a remporté en 2005 le Swiss Textile Award pour son projet de parois acoustiques pour les grands bureaux paysagés.

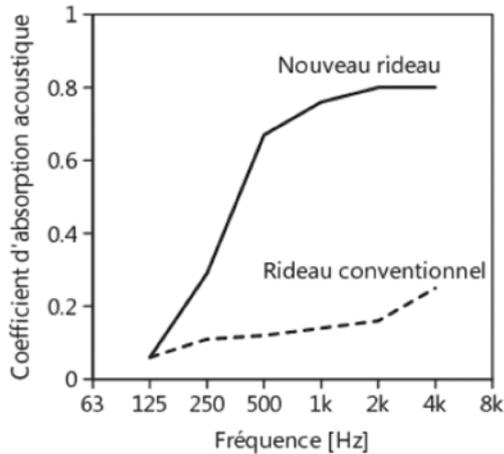
C'est sur l'ordinateur qu'a pris forme ce textile acoustique. Grâce aux propriétés ainsi définies par simulation, les acousticiens de l'Empa désiraient fournir aux spécialistes des textiles une sorte de « recette » avec laquelle ils devaient être en mesure de confectionner un tissu absorbant le bruit. Pour cela ils ont tout d'abord développé un modèle de calcul qui a fourni une représentation

Mesure de l'absorption acoustique dans la salle réverbérante de l'Empa : avec une distance de 15 cm entre le rideau et la paroi, le nouveau rideau absorbe – suivant la fréquence – jusqu'à cinq fois plus de bruit qu'un rideau léger conventionnel.





Bâtiment



de la structure tant microscopique que macroscopique du tissu. En

combinaison avec de nombreuses mesures acoustiques sur des échantillons de tissu spécialement confectionnés par Weisbrod-Zürcher, ils ont amélioré étape par étape les propriétés acoustiques du tissu. Annette Douglas est parvenue à transposer ces nouvelles connaissances à la technique de tissage. Elle a choisi la qualité des fils qui confère au tissu les propriétés nécessaires pour ce qui est de l'incombustibilité et de la transparence et a déterminé la construction du tissu.

Pour en savoir plus : www.empa.ch

« Bien acheter bien rénover. fr » pour mettre la qualité de l'habitat à porté de tous

L'association Qualitel vient de lancer un guide sur la qualité du logement, à destination des particuliers : « Bien acheter, bien rénover ». Ce site WEB qui est accessible depuis le 15 juin a pour objectifs d'informer sur les différentes options possibles lors d'un projet d'achat de logement ou de travaux et de fournir des indications pratiques permettant de se projeter concrètement dans l'action.

Avec « *Bien acheter bien rénover. fr* », l'association Qualitel propose aux particuliers un outil en ligne pratique et simple avec pour objectif de faire connaître tous les enjeux qui sont derrière les décisions qu'ils seront amenés à prendre et les guider dans leurs décisions pour qu'ils fassent les bons choix.

Sans aucune visée commerciale, ce site constitue une aide objective au choix en fournissant un contenu de qualité professionnelle accessible à tous.

Il se compose de quatre grandes rubriques :

- « **Je veux acheter un appartement ou une maison et je prépare ma visite** » : Les futurs propriétaires sont guidés pas à pas dans leurs démarches. Une visite virtuelle les entraîne pièce par pièce, y compris les parties communes et le jardin. Ils peuvent ainsi repérer les points importants avant la visite réelle. Des check-lists récapitulatives imprimables leur sont par ailleurs proposées.

- « **J'achète sur plans ou je fais construire** » : cette rubrique réunit des informations et des solutions adaptées aux montages d'achat dans le neuf. Trois options sont proposées : construire une maison avec un constructeur, faire construire avec un architecte et acheter sur plans.

- « **Je fais faire des travaux** » : Cette partie doit pouvoir répondre à toutes les questions que l'internaute se pose et les démarches à entreprendre auprès des professionnels pour assurer le succès de ses travaux. Des cas pratiques sont traités de manière pédagogique :

- préparer son projet en invitant à faire réaliser un diagnostic global du logement ;
- améliorer son isolation à travers des conseils d'amélioration du confort thermique, de l'étanchéité pour réaliser des économies d'énergie ;
- créer de nouveaux espaces ;
- refaire son électricité...

